

La Chambre d'Agriculture des Landes, réunie en session le 25 septembre 2017 à Mont de Marsan, sous la présidence de Dominique Graciet.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

### **Motion proposée par les élus de la Coordination Rurale des Landes relative au retrait du glyphosate**

#### **Considérant que le retrait du glyphosate :**

- ou son maintien doit être décidé par les Etats Membres d'ici fin 2017 via le renouvellement (ou non) de son autorisation ;
- serait un énorme handicap pour le contrôle des vivaces comme le chiendent pour lequel il n'y a pas d'alternative ;
- est indispensable pour la mise en œuvre des cultures associées à des couverts végétaux et pour les techniques culturales sans labour ;
- ne pourrait être remplacé par l'usage de rouleaux mécaniques type FACA dont l'utilisation est loin d'être satisfaisante ;
- ferait chuter de 12 % les rendements en céréales et 13 % en vigne\* ;
- augmenterait les coûts de production de 10 % pour les céréales et 18 % pour la viticulture\* ;
- engendrerait une perte de rentabilité de 33 % pour les exploitations céréalières et 20 % pour les exploitations viticoles\*,
- induirait une perte d'exportations de 1,06 milliard € pour la filière céréalières et 0,9 milliard € pour la filière viticole\* ;
- impacterait la rentabilité économique de leur ferme pour 72 % des agriculteurs\* ;

#### **Considérant par ailleurs que :**

- les pouvoirs publics et la société demandent aux agriculteurs de mettre en œuvre des techniques plus respectueuses de l'environnement, comme l'agroécologie et les techniques culturales simplifiées ;
- qu'une controverse s'est installée sur la toxicité du glyphosate suivant les organismes qui ont étudié ce produit ;
- que c'est l'adjuvant de certains produits commerciaux qui a été qualifié de toxique et non la matière active ;
- les techniques culturales simplifiées (40 % des surfaces de grandes cultures) permettent de réduire significativement le volume total des herbicides et fertilisants utilisés sur le cycle de la culture mais nécessitent l'utilisation du glyphosate ;
- le glyphosate n'a aucune alternative équivalente à ce jour.

#### **La Chambre d'agriculture demande que :**

- Le gouvernement français ne s'oppose pas au renouvellement de la licence du glyphosate proposée par l'Union européenne ;
- Les recherches soient accentuées pour trouver une alternative technique équivalente aux agriculteurs avant tout arrêt de la matière active.

\* Source : institut Ipsos